

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-13-1

N° applicatif 2520

13^{ème} Commission

Commission Région de Colmar

Service instructeur

Service appui et innovation sociale

Service consulté

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) DE COLMAR - PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : Les Programmes de Réussite Éducative (PRE) sont inscrits dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005. Ceux-ci visent à rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans, scolarisés ou résidant sur les territoires situés en zone éducative prioritaire.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin est engagé dans le PRE colmarien depuis 2015, d'abord dans le cadre du diagnostic initié par la Ville de COLMAR puis au sein des différentes instances de ce dispositif depuis la prise de fonction du coordinateur PRE à l'automne 2018.

Depuis 2018, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, relayé depuis le 1er janvier 2021 par la Collectivité européenne d'Alsace a participé financièrement au fonctionnement du PRE à hauteur de 5 000€ par an. Il est proposé de renouveler la subvention de fonctionnement, d'un montant identique, en 2021.

L'objectif du Programme de Réussite Educative (PRE) est d'apporter une réponse individualisée, au plus près des besoins de l'enfant et de l'adolescent, en tenant compte de son environnement social, familial et culturel, et de sa situation de santé, en associant ses parents et en les impliquant dans toutes les étapes de la construction et de la réalisation du plan d'aide. Il s'appuie sur la mise en réseau des partenaires du territoire, afin d'articuler les compétences des acteurs et les actions existantes.

Le pilotage et la coordination de ce dispositif sont assurés par la Ville de COLMAR par le biais du coordinateur PRE recruté à l'automne 2018 ; un référent de parcours PRE intervient depuis 2019 et accompagne la famille tout au long du parcours de l'enfant au sein du dispositif.

La Collectivité européenne d'Alsace est membre du comité de pilotage aux côtés des autres acteurs institutionnels (Etat, Agence Régionale de Santé, Education nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie) depuis la création du dispositif.

Au niveau opérationnel, au travers du Territoire de Solidarité de COLMAR, la Collectivité est intégrée aux Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) qui se sont réunies à 5 reprises entre janvier et septembre 2021. Cette instance pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle (CeA, Ville, Education Nationale, RASED, CAF...) a examiné 19 situations individuelles (12 garçons et 7 filles).

Les orientations et les parcours proposés dans le cadre du PRE s'inscrivent aujourd'hui dans le droit commun : accès à la santé (CMPP, orthophoniste, médecins spécialistes...) et vers les structures socio-culturelles et sportives. En parallèle, un travail est mené par le coordinateur PRE afin d'initier/conforter des partenariats avec un réseau élargi permettant de proposer une réponse plus fine aux problématiques des enfants accompagnés. Des axes de travail sont en cours de développement autour de l'éducation à la santé, de l'inclusion scolaire et des apprentissages fondamentaux : parler, lire, écrire.

Dans cette optique, 15 enfants ont été mobilisés au sein du club « coup de pouce langage » entre avril et juin 2021 avec des enjeux tels que : maintenir la continuité éducative, maintenir et/ou recréer du lien social, prévenir l'oisiveté et les phénomènes de repli ou d'errance... Des ateliers d'« aide aux apprentissages » ont également été mis en place entre octobre 2020 et juin 2021 sur le temps périscolaire.

En plus des actions collectives réalisées sur l'année scolaire, 43 enfants ont bénéficié des ateliers « vacances apprenantes » sur les mois de juillet et août, en s'initiant à des activités pédagogiques (lecture, écriture, étude de texte, mathématiques...), éducatives et ludiques (jeux de société), séances de yogathérapie et de communication non violente par petits groupes de 5 à 6 enfants.

Pour l'année 2022, dans le cadre du Programme de Réussite Educative, des clubs « coup de pouce langage » vont être mis en place dans 3 ou 4 écoles maternelles de janvier à juillet 2022 et les séances de yogathérapie auprès des enfants inscrits en Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) seront renouvelées.

Lors de la montée en charge du PRE en 2019 et 2020, outre la présence de la Collectivité européenne d'Alsace aux instances de pilotage, des liens réguliers entre la Direction de l'Action Sociale de Proximité et la Ville de COLMAR ont permis de fluidifier l'échange d'informations nécessaires à la bonne compréhension de la situation de l'enfant et de sa famille et de définir les périmètres d'intervention de chacun.

La place de la Collectivité européenne d'Alsace dans ce dispositif est primordiale, du fait de sa connaissance du public ciblé et du réseau partenarial local. La multiplicité des expertises réunies au sein des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien permettent à la fois de proposer un accompagnement adapté pour l'enfant et sa famille mais également de favoriser le travail en réseau des acteurs locaux œuvrant auprès des 2/16 ans. Il s'agit ainsi d'un relais pertinent pour l'accompagnement des familles.

La 13ème Commission du Territoire de la région de COLMAR a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 28 octobre 2021,

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour le Programme de Réussite Educative de la Ville de COLMAR, au titre de l'année 2021 ;
La subvention fera l'objet d'un versement unique au CCAS de la Ville de COLMAR ;
- De prélever les crédits correspondants sur l'opération P140O003T03 Nature 65 - 657362 - 428.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY